

Comment se faire payer après jugement ?

Par **LEFEVRE J**, le **01/07/2019** à **15:49**

Bonjour,

J'ai réussi à faire condamner mon syndic à me rembourser la somme de 261€.

Malheureusement il ne répond pas aux lettres de l'huissier et la procédure ficoba sur son compte bancaire n'a rien donné.

L'huissier refuse d'aller plus loin en raison de la "proportionnalité".

Que faire?

Merci!